

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 24

Votants : 24

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

N° 8

OBJET :

ATRIUM

FABLAB

DEMANDE DE
SUBVENTION
LEADER

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Madame Elisabeth CUISSET, Vice-Présidente.**

Présents :

Mmes et MM. E. CUISSET – JS. LALOY - C. BARDOT - M. CHARASSE – F. SENNEPIN - N. COULANGE – M. MARIEN - JM. GERMANANGUE – M. MORGAND - B. AGUIAR – C. BENOIT - JC. BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. E. BARGE - P. SEROR - C. MAGNAUD – P. COLAS - T. WIRTH - T. LAPLACE - JD. BARRAUD – JP. RAYMOND - V. TRIBOULET – R. DEJEAN - S. BRUNO - E. VOITELLIER, Conseillers Délégués, Membres formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mme et M. J. KUCHNA - N. CHAMOUX-BOUILLON, Vice-Présidents.

Mmes et MM. R. LOPEZ – J. TERRACOL – F. SZYPULA - A. PACAUD - O. ROYER - F. GONZALES – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – JF. CHAUFFRIAS – JM. BOUREL – A. GIRAUD – S. THOMAS-MOLLON – C. DUMONT - S. MORIER-MIZOULE – J. BLETTERY - C. BOUARD – P. BONNET – J. ALAMAZAN, Conseillers Délégués, Membres

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT, Conseiller Communautaire.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-

Préfecture le :

22 DEC. 2021

Publiée ou notifiée le :

22 DEC. 2021

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'absence du Président,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Vichy Communauté et notamment sa compétence en matière de développement économique,

Considérant que l'économie digitale est un vecteur majeur de croissance et d'emploi,

Considérant que l'agglomération de Vichy Communauté dispose dorénavant d'un laboratoire de fabrication additive (FABLAB) sur le site de l'Atrium,

Considérant que l'animation de cet espace est primordiale pour l'apprentissage

.../...

des savoirs et usages numériques,

Considérant les nouvelles modalités d'ouverture du Fab Lab au public à savoir l'ouverture deux samedis matin par mois et l'instauration d'une nocturne de 19h à 21 h le jeudi,

Considérant la dégressivité des aides Leader,

Propose au Bureau Communautaire :

- de solliciter l'aide financière de l'Europe au titre de l'enveloppe LEADER/FEADER du GAL Pays Vichy Auvergne à hauteur de 20 000 € (plafond) pour le financement du poste de Fab manager du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 représentant 45 % de la dépense (frais indirect inclus).

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve cette proposition,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 16 décembre 2021.

Les membres du Bureau communautaire présents ont signé au registre.

Pour le Président empêché,
La 1^{ère} Vice-Présidente


Elisabeth CUISSET

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 8 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE du 16 DECEMBRE
2021 - ATRIUM - FABLAB - DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

.....
Date de décision: 16/12/2021

Date de réception de l'accusé 22/12/2021

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 16DEC2021_8

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20211216-16DEC2021_8-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : 8.pdf (99_DE-003-200071363-20211216-16DEC2021_8-DE-1-1_1.pdf
)

